

Formation validante à l'utilisation du MEOPA au cabinet dentaire

Référence DPC 2018 en attente



Places limitées à 12 participants

Pour qui ? Pour tous les chirurgiens-dentistes et leur équipe dentaire qui reçoivent des patients stressés (enfants, personnes âgées...)

Durée de la formation : 2 journées, 9h – 17h30 (pauses incluses)
Formateurs : Dr Vanessa BAAROUN ou Pr Vianney DESCROIX

Les questions que vous vous posez ...

- Mon Comment et dans quelles indications proposer au patient une sédation par voie inhalée ?
- Dans quelles situations est-il totalement contre-indiqué d'utiliser du MEOPA ?
- L'utilisation du MEOPA est-elle dangereuse ?
- Puis-je me former seule ou est-ce obligatoire d'être assisté ?



Il existe de nombreuses indications pour lesquelles une sédation consciente peut s'avérer nécessaire. L'anxiété liée aux soins dentaires ou les interventions chirurgicales longues et complexes sont autant de situations pour lesquelles il est indispensable de permettre aux patients d'être le plus possible relaxés et détendus, détachés de l'environnement. Parmi l'ensemble des méthodes pharmacologiques de sédation vigile, la voie inhalée présente de nombreux avantages : grande sécurité d'emploi (très rares effets indésirables), rapidité des effets et rémanence post-administration quasi nulle, bonne efficacité dans de nombreux cas. Elle est réalisée grâce à l'utilisation d'un médicament, le Mélange Équimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote (MEOPA) Avec un mélange équimolaire, le protoxyde d'azote, permet une sédation consciente et une analgésie de surface minimisant ainsi tout risque anesthésique. Depuis 2009, tout chirurgien-dentiste peut utiliser ce médicament dans une pratique libérale sous réserve d'avoir été formé à la réalisation des soins et de la chirurgie sous sédation consciente. Cette formation demandée par l'ANSM comprend l'ensemble des connaissances nécessaires sur le MEOPA de sa pharmacologie à sa manipulation et sa pharmacovigilance. Mais également, les éléments indispensables à la prise en charge comportementale des patients phobiques des soins dentaires. Enfin cette formation permettra également une manipulation du matériel, l'utilisation d'une fiche de suivi et une expérience pratique de l'administration de MEOPA.



Pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude à l'utilisation du MEOPA, vous devez nécessairement communiquer au Conseil National de l'Ordre :

- l'attestation de suivi de la formation "MEOPA" (délivrée à la fin de la formation)
- le justificatif de suivi d'une formation aux gestes d'urgence datant de moins de 4 ans

LE PROGRAMME DE CETTE FORMATION

PREMIERE JOUR

Module 1 : Sédation et Analgésie (cours théoriques)

- Sédation et évaluation de la vigilance
- Evaluation et traitement de la douleur
- Evaluation et traitement de l'anxiété
- Impact de l'analgésie - sédation sur les fonctions vitales
- Traitements non médicamenteux.

Module 2 : Généralités sur le MEOPA (cours théoriques)

- Historique et cadre médico - légal
- Pharmacologie et pharmacocinétique
- Effets secondaires, toxicité
- Bonnes pratiques : stockage, manipulation, utilisation
- Bonnes pratiques : surveillance, monitoring

DEUXIEME JOUR

Module 3 : MEOPA en Odontologie (cours théoriques)

- La douleur en Pratique odontologique
- Position du MEOPA parmi les moyens antalgiques
- Rappel des indications et contre-indications du MEOPA
- Associations et interactions (synergie et risques)
- Exemples de protocoles d'utilisation

Module 4 : Ateliers pratiques

- Utilisation des échelles de douleur
- Utilisation des échelles de sédation
- Surveillance, fonctions vitales, monitoring (oxymètre)
- Manipulation et utilisation du MEOPA
- Manipulation et utilisation de l'oxygène

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Permettre au praticien et à son assistante d'acquérir, en binôme, les connaissances pour reconnaître une situation d'urgence,
- Alerter précocement les services de secours et intervenir en sécurité au cabinet.
- Apprendre à gérer son stress face à une situation d'urgence

Les + de cette formation

- Validation de l'Attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (validité 4 ans)
- Multiples ateliers pratiques sur mannequins.
- Mises en situations adaptées au public et aux locaux.
- Analyse de cas concrets.
- Apports théoriques en pédagogie active par un formateur spécialisé et expérimenté

Bulletin d'inscription page suivante

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation validante à l'utilisation du MEOPA au cabinet dentaire

Référence DPC 2018 en attente



Places limitées à 12 participants

1/ Cochez la session de votre choix :

- Bordeaux les 15 et 16/03/2018
- Dax les 03 et 04/05/2018
- La Rochelle les 26 et 27/04/2018
- Paris les 22 et 23/02/2018
- Tulle les 28 et 29/06/2018



2/ Renseignez vos coordonnées :

Nom du participant : _____ Prénom : _____
 (A remplir uniquement en cas de participation) nom et prénom de l'assistant(e) dentaire : _____

 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 RPPS (carte de l'ordre) : _____ ADELI : _____
 Tél : _____ Email : _____

3/ Les modalités de la formation :

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. **Pour toute annulation à moins de 21 jours ouvrés de la formation aucun remboursement ne pourra être demandé et votre chèque sera encaissé.** Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité. * En l'absence de votre inscription sur mondpc ou dans le cas où votre crédit serait insuffisant, votre chèque de caution sera encaissé.

3/ Réglez votre formation :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 840 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 880 €
OU	
Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (actuellement il n'est pas encore possible de s'inscrire sur mondpc pour les actions de 2018 mais dès que cela sera possible, nous prendrons contact avec vous pour finaliser votre inscription) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation <input type="checkbox"/> Je joins un chèque de règlement à l'ordre de l'UFSBD d'un montant de 96 € (tarif non adhérent UFSBD) et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	<input type="checkbox"/> Je fais ma demande de prise en charge sur le site du FIF PL et je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	
Avec ACTALIANS pour les assistantes dentaires	<input type="checkbox"/> Assistante adhérent UFSBD 640 € <input type="checkbox"/> Assistante non adhérent 660 € <input type="checkbox"/> Je fais ma demande de prise en charge sur le site d'ACTALIANS et je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou à formation@ufsbd.fr - UFSBD FORMATION, 7 rue Mariotte 75017 Paris